

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 20 MARS 2025

N°002\_2025

DATE DE LA CONVOCATION :  
07/03/2025  
DATE D’AFFICHAGE :  
07/03/2025

#### Nombre de membres

En exercice : 15  
Présents : 11  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 3

#### **OBJET : Vote du budget primitif communal 2025**

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure six, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MARS** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Thomas NERVI en qualité de secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE.

#### **Absents ayant donné procuration :**

Sandrine PEREIRA à Vincent MARTIN  
Laurence PETIT à Thierry DELESCLUSE  
Laure VINCENT à Alexandre HAYEK

#### **Absents :**

Lou LOMBARD

Le budget primitif 2025 de la commune de La Bastidonne s'inscrit dans une dynamique à la fois prudente et ambitieuse. Suite au décalage de la facturation des travaux de voirie réalisés en 2023 mais payés en 2024, le résultat de clôture avait permis de doter le budget 2024 de marges de manœuvre importantes. Cette situation a favorisé une exécution 2024 volontariste, avec la reprise en main et la finalisation de nombreux projets communaux.

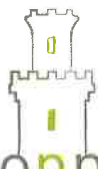
Cependant, cette forte mobilisation budgétaire en 2024 ne permet pas de dégager un résultat de clôture aussi importante que celui de l'année précédente. Dans un contexte économique national incertain et une diminution des ressources extérieures, cela impacte le budget 2025, qui se trouve en recul par rapport à 2024.

Néanmoins, ce budget demeure ambitieux et continue de s'inscrire dans une logique de développement et d'amélioration du cadre de vie des Bastidonnais. Il prévoit le lancement et l'achèvement de projets structurants pour la commune, tout en assurant une gestion rigoureuse et adaptée aux réalités financières actuelles.

#### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables sur leurs principaux postes. Toutefois, deux postes connaissent une baisse notable :

- Les dotations aux provisions sont en recul, les risques contentieux s'étant largement allégés par rapport à l'exercice précédent.



<b>COMMUNE DE LA BASTIDONNE</b>	Envoyé en préfecture le 26/03/2025
<b>République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE</b>	Reçu en préfecture le 26/03/2025
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20250320-002_2025-DE

- Le virement à la section d'investissement diminue, en raison d'un résultat 2024 moins important que celui de 2023, ne permettant pas d'effectuer un transfert plus conséquent.

Il conviendra de rester particulièrement attentif à l'évolution de l'exercice, notamment en raison de l'impact de l'augmentation des cotisations CNRACL et des autres mesures de restriction des recettes des collectivités décidées par l'État.

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, anticipées de manière prudente, dans l'espoir d'une exécution meilleure que prévu.

Fonctionnement		
Dépenses		
	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général (011)	355 000,00 €	350 100,00 €
Masse salariale (012)	489 999,70 €	490 800,00 €
Atténuation de produits		
Autres charges de gestion courante (65)	143 475,00 €	148 700,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>988 474,70 €</b>	<b>989 600,00 €</b>
Charges financières 66	15 000,00 €	15 000,00 €
Charges exceptionnelles 67	20 000,00 €	20 000,00 €
Dotations aux provisions 68	180 000,00 €	10 000,00 €
Atténuation de produit 014		1 300,00 €
Dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 203 474,70 €</b>	<b>1 035 900,00 €</b>
Virement à la section d'investissement (023)	460 771,87 €	342 123,69 €
Virement entre section (042)	16 000,00 €	16 000,00 €
Virement à l'intérieur de la section		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>476 771,87 €</b>	<b>358 123,69 €</b>
Résultat reporté		
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 680 246,57 €</b>	<b>1 394 023,69 €</b>
Recettes		
	BP 2024	BP 2025
Atténuation de charges 013	5 000,00 €	5 000,00 €
Produits des services 70	39 456,00 €	35 000,00 €
Impôts et taxes 73	736 000,00 €	737 000,00 €
Dotations 74	77 300,00 €	82 000,00 €
Autres produits de gestion courante 75	250 202,20 €	50 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 107 958,20 €</b>	<b>909 000,00 €</b>
Produits financiers		
Produits exceptionnels 77	4 300,00 €	
Reprises de provisions		
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 112 258,20 €</b>	
Recettes d'ordre		
Résultat reporté	567 988,37 €	485 023,69 €
<b>Total général recettes de fonctionnement</b>	<b>1 680 246,57 €</b>	<b>1 394 023,69 €</b>



# La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département Du Vaucluse  
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95  
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 084-218400109-20250320-002\_2025-DE

## Investissement

À compter de 2025, une nouveauté majeure concerne le mode de présentation budgétaire : le budget d'investissement sera désormais voté par chapitre et non plus par opération. Cette évolution vise à apporter davantage de souplesse et de réactivité en cours d'année, en fonction des besoins de la commune.

- Les deux tranches de la voirie de Fontvieille,
- La remise à niveau des installations de l'école (climatisation, toilettes),
- L'amélioration du cadre de vie (la remise en état du mur de la rue de la Fontaine, protection et confortement du mur place du Barry, etc...).

L'investissement pour 2025 reste globalement stable, avec une légère baisse de 40 000 €. Toutefois, il convient de souligner que le budget 2025 doit absorber un déficit de l'exercice précédent de plus de 400 000 €, conséquence directe des nombreux projets finalisés en 2024. Cette contrainte budgétaire réduit mécaniquement la marge de manœuvre de la commune pour de nouveaux investissements.

L'année 2024 a vu la réalisation de plusieurs projets d'envergure, parmi lesquels :

Malgré cette baisse, l'année 2025 restera ambitieuse avec plusieurs projets d'envergure, notamment :

- La rénovation des courts de tennis pour un montant de 77 000 €,
- La réalisation d'une aire de jeux pour 36 000 €,
- Divers travaux de voirie pour un total de 112 000 €.

Ces investissements s'inscrivent dans une volonté de modernisation des infrastructures communales et d'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en respectant les contraintes budgétaires imposées par la situation financière actuelle.

Investissement		
Dépenses		
	2024	BP 2025
<b>Solde d'exécution reporté</b>		<b>400 112,31 €</b>
Stock		
IMMO incorporelle (chap. 20)		81 016,57 €
Subvention d'équipement (204)		
IMMO corporelle (chapitre 21)		282 107,12 €
IMMO en cours (23)		
RAR		
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>363 123,69 €</b>
Remboursement capital de l'emprunt		40 000,00 €
<b>Total général des dépenses d'investissement</b>	<b>844 360,00 €</b>	<b>803 236,00 €</b>
Recettes		
	2024	BP 2025
Subvention d'investissement		
Emprunt		
RAR	240 002,00 €	240 002,00 €
<b>Total recette d'équipement</b>		



<b>COMMUNE DE LA BASTIDONNE</b>	Envoyé en préfecture le 26/03/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 26/03/2025
	Publié le
	ID : 084-218400109-20250320-002_2025-DE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	

Dotations	45 000,00 €	45 000,00 €
Excédent de fonctionnement (1068)		160 110,31 €
<b>Total des recettes financières</b>		
Opération pour compte de tiers		
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		
Virement de la section de fonctionnement (021)	310 569,37 €	342 123,69 €
Opération d'ordre entre section (040)	16 000,00 €	16 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
Solde reporté	232 788,63 €	
<b>Total général des recettes d'investissement</b>	<b>844 360,00 €</b>	<b>803 236,00 €</b>

En outre afin de permettre une gestion fluide du budget, Monsieur DECUIGNIERES demande au Conseil Municipal d'autoriser les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Au vu de ce qui précède, oui l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**A L'UNANIMITE**

- ▶ **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ;
- ▶ **AUTORISE** les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à La Bastidonne,  
Le 20 mars 2025.

Madame La Maire,  
Emma ALON



Le Secrétaire de séance,  
Thomas NERVI